

Arrêté du 24 septembre 2026 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Normandie

NOR : SFHZ2630365A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Normandie,

Arrête :

Article 1^{er}

Le 2. de l'article 1 de l'arrêté du 11 décembre 2024 est rédigé comme suit :

Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a. Au titre du I.- 2° a) de l'article D. 1432-15 :

- Samuel HUGUERRE, titulaire, désigné par la Confédération générale du travail (CGT) - *suppléant en cours de désignation* ;
- Magali COILLE, titulaire, désignée par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) - *suppléant en cours de désignation* ;
- Venceslas LECONTE, titulaire et François BOURGUIGNON, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
- Christel FERAY, titulaire, désignée par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - *suppléant en cours de désignation*.

b. Au titre du I.-2° b) de l'article D. 1432-15 :

- Philippe CANIVET, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) - *suppléant en cours de désignation* ;
- Cécile GRONDIN, titulaire, et Tony ALFEREZ, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

Article 2

Est nommée, personnalité qualifiée, au titre du 5° de l'article D. 1432-1 :

- Nicole CABROL, DCGDR Normandie.

Article 3

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 24 septembre 2026.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service du Pôle Santé-ARS,
Yann DEBOS